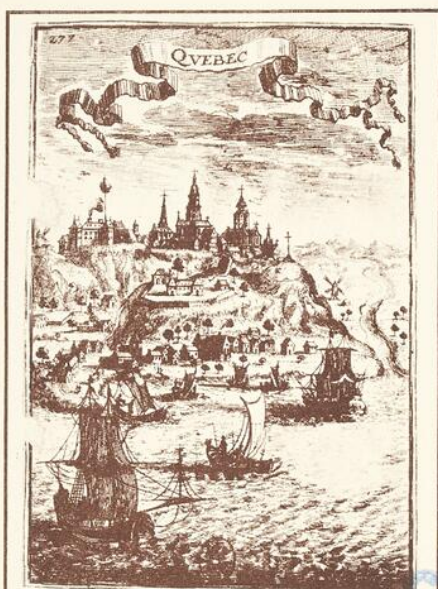


OFF
A36A1
A16/L3



Bibliothèque Nationale du Québec

CONFERENCE DE MONSIEUR PIERRE LAPORTE,

Ministre des Affaires municipales du Québec,

Devant les membres

de

L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATION

Le 10 janvier 1966,

En l'Hôtel REINE-ELIZABETH, à MONTREAL,

Au Grand Salon, à 12 heures 30

(Pour publication: 1 heure p.m.)



CONFERENCE DE MONSEIGNEUR PIERRE LAPORTE

Ministre des affaires municipales de Québec

Devant les députés

L'ASSOCIATION NATIONALE DES PROPRIETAIRES D'HABITATION

Le 10 février 1966

En l'hôtel REINE-ELIZABETH, à MONTREAL

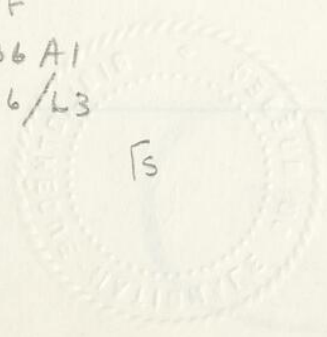
Au Grand Salon, à 12 heures 30

OFF

A36 A1

A16/L3

fs



(pour publication: 1 heure 30)

Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous remercier d'avoir invité à votre table le ministre des Affaires municipales. Vous lui donnez ainsi non seulement l'occasion de vous saluer mais aussi de vous exposer ses grandes lignes de la politique du gouvernement du Québec dans le domaine de l'habitation. Il est bon, de temps en temps, de faire le point sur un sujet donné, de s'arrêter pour utiliser une formule simple: ce qui a été fait, ce qui se fait, ce qui reste à faire. Cette démarche est encore plus agréable puisque je m'adresse à des gens du métier, à des professionnels de l'habitation.

Dans la première partie de mon exposé, je tenterai de vous dire ce que nous avons fait et entendons faire; dans la deuxième je vous dirai sommairement ce que nous attendons de vous.

Dans certains milieux, certains journaux, on a peut-être trop minimisé le rôle du Québec dans le domaine de l'habitation. Pourtant nous avons à notre disposition des textes législatifs, comme la Loi du rabais provincial et une importante réglementation concernant le matériel et les installations comme la plomberie, l'électricité, etc.

On ne saurait affirmer que le Québec n'a rien fait pour l'habitation. Il serait plus objectif de dire qu'il n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû faire.

La législation était peut-être suffisante lors de sa sanction il y a quelques années. Elle a perdu de son efficacité au fil des ans, elle ne répond plus aux besoins actuels.

Dans ce secteur, nous l'avons déjà dit, l'effort n'a pas été comparable chez-nous à ce qu'il a été dans d'autres secteurs. Le fait de nous en rendre compte ne règle évidemment pas le problème, mais indique déjà notre volonté de remédier à cette situation.

En janvier dernier j'affirmais que le gouvernement était disposé à assumer toute sa responsabilité. C'est plus vrai que jamais et plus prochain que jamais. Nous avons déjà à cette époque chargé un comité d'enquête, présidé par monsieur Roger Marier, sous-ministre de la Famille et du bien-être social, de nous donner une vue d'ensemble de l'habitation au Québec et ses recommandations quant aux solutions à apporter. Faisaient aussi partie de ce comité, le sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales, celui des Affaires municipales, messieurs Claude Morin et Jean-Louis Doucet, ainsi que d'autres spécialistes.

Sur la situation du logement au Québec le Rapport Marier émet quelques idées maîtresses que je vous résume :

Le Québec ne possède pas tous les logements dont il aurait besoin. Il ne possède pas de logements assez grands. Dans plusieurs villes du Québec on trouve des zones de logements délabrés et vétustes. Ce sont les familles à revenus modestes et les personnes âgées qui sont le plus affectées par ce manque de logements. Le Québec a fait un usage très limité des dispositions de la Loi nationale sur l'habitation pour deux raisons principales: législation inadéquate et absence d'un organisme central de coordination.

Ces quelques phrases nous indiquent clairement la ligne de conduite à suivre. Dans ce domaine comme dans les autres d'ailleurs, le Québec entend se donner la législation et tous les organismes dont il aura besoin pour utiliser au maximum sa part du budget du gouvernement fédéral. Nous mettrons ainsi à la disposition des municipalités leur part des capitaux offerts aux provinces. Cela ne nous empêchera nullement d'affirmer notre juridiction. Nous croyons que la formule d'option nous permettra de prendre charge de toute l'affaire en obtenant d'Ottawa une compensation fiscale équivalente. C'est la seule solution complètement acceptable.

En 1965, nous avons formé un comité d'habitation présidé par monsieur Henri Dion, qui fut directeur pour le Québec de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement.

En fait, c'est l'embryon très important de l'organisme de coordination dont j'ai parlé plus haut. Ses membres ont actuellement pour tâche principale d'élaborer une législation québécoise de base sur l'habitation, que nous espérons présenter à la prochaine session.

Pour que notre action soit efficace, ne l'oublions pas, nous devons procéder graduellement, en établissant des priorités.

La première phase qui est déjà commencée dans certaines villes, consistera dans l'élimination des taudis. Il y a un an, presque jour pour jour, je convoquais à Montréal un symposium sur la rénovation urbaine. Participaient à cette réunion des représentants du gouvernement fédéral, plus précisément la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement; de la ville de Montréal, du gouvernement du Québec, plus le curé d'une zone délabrée de Montréal.

Par cette rencontre nous voulions échanger, les uns les autres, des renseignements que nous possédions déjà, nous rendre compte sur place de la situation et préciser nos objectifs immédiats.

Ce symposium a été suivi par l'annonce du projet de rénovation urbaine de la zone-pilote connue sous le nom de Petite Pourgogne, projet que Montréal préparait depuis plusieurs mois.

Le Comité d'habitation a abattu un travail considérable, dont les bons résultats se feront sentir de façon concrète dès 1966.

On s'impatiente de certaines lenteurs, moi aussi je m'impatiente. Je suis d'accord, à la condition qu'on sache que le problème est difficile et délicat. Difficile, car il faut éviter de tout raser et de construire du neuf. Il faut démolir ce qui est inutilisable, conserver et restaurer ce qui en vaut la peine et réaménager la zone en fonction des exigences du citoyen de 1965: parcs, terrains de jeux, etc... Problème délicat aussi parce qu'il nous faut répondre aux désirs des résidents qui, par exemple pour la Petite Bourgogne, tiennent pour la plupart à rester dans leur quartier, dans le climat physique qu'ils ont connu, à la condition qu'on en améliore la qualité. Nous jugeons qu'ils ont raison.

D'autres municipalités se sont inquiétées de l'existence de taudis sur leur territoire et ont entrepris des démarches dans le but de préparer un plan de rénovation urbaine.

Cette première phase, élimination des taudis, réaménagement débutera le plus tôt possible. Elle sera longue et dispendieuse. Seule, elle ne suffira pas. Il faudra permettre aux familles qui habitent des taudis à loyers modiques de se reloger dans de nouveaux logements dont le loyer sera nécessairement plus élevé. Nous devons dès maintenant envisager une aide financière quelconque en faveur des économiquement faibles; car un logement salubre et suffisamment grand est une nécessité de base. Aider les famille à se les procurer est donc une des responsabilités du gouvernement du Québec. Notre dignité de chrétien, notre conscience

d'homme ne devraient plus admettre de voir de vieux logements habités par des familles nombreuses alors que l'on multiplie les garçonnieres, les appartements de luxe de deux ou trois pièces.

Parallèlement à cette action financière, il nous faudra aussi développer une action sociale pour apprendre à des hommes et à des femmes à consacrer au logement une partie suffisante de leur revenu, les aider même à devenir propriétaires. On parle beaucoup de délinquance juvénile, de réhabilitation d'une certaine jeunesse. Je n'insisterai pas, sauf pour dire qu'un logement salubre où chacun a sa place et où il fait bon vivre est une des premières conditions d'une vie normale.

Quelle forme prendrait cette aide financière? Différentes formules déjà appliquées dans d'autres pays sont présentement à l'étude. Nous devons les adapter aux besoins du Québec, avec l'espoir de les rendre publiques aussi rapidement que possible.

Les programmes de rénovation urbaine, l'aide financière aux économiquement faibles, notamment les familles nombreuses et les personnes âgées, seront encore insuffisants. Nous devons de plus rationaliser le développement urbain. S'il nous faut des logements neufs, il nous faut aussi savoir où les placer. La Commission provinciale d'enquête sur l'urbanisme, dont nous attendons toujours le rapport final, nous apportera sans doute une aide précieuse avec le

schéma d'une législation qu'elle prépare et dont certaines recommandations se rapporteront, je présume, à l'habitation.

Bref, le travail accompli en 1965, qui s'est fait sans publicité, a été considérable. Nous sommes à la veille d'étendre notre champ d'action à tous les secteurs de l'habitation.

Quel est le rôle que doivent jouer les constructeurs d'habitations dans l'élaboration de cette politique de l'habitation?

D'abord, une "lapalissade": les habitations seront toujours édifiées par des constructeurs. Quelle que soit la forme que prendra notre action, bâtir des maisons sera et restera toujours votre affaire.

En moyenne, l'on construit au Québec 40,000 logements par an. Je me permets d'insister sur la qualité et le prix de ces constructions. Je pense que vous devez avoir comme préoccupation majeure la production de maisons de qualité à un prix acceptable pour le salarié moyen et vous faire les conseillers de vos clients pour les empêcher de faire des dépenses inutiles ou relativement somptuaires.

Sur le plan pratique votre contribution comme association à notre politique serait peut-être la recherche d'un type de maison à prix modique et pouvant convenir à une famille nombreuse.

C'est un défi que je vous lance.

Il sera dur à relever, mais il doit être aussi avantageux et aussi réconfortant du point de vue social pour un constructeur de bâtir deux ou trois maisons modestes qu'une résidence luxueuse.

Comme toutes les autres industries, l'industrie de la construction doit, elle aussi, non seulement s'adapter aux techniques actuelles, mais en découvrir de nouvelles pour atteindre à un rendement et à une efficacité dont profiteront tous les citoyens. Elle a le devoir strict de faire de la recherche.

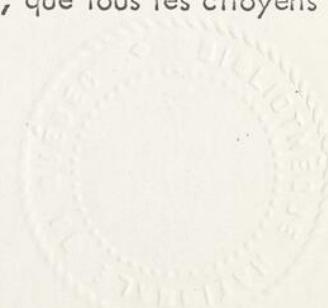
Elle devra aussi de plus en plus s'intéresser à l'urbanisme et en suivre les normes. Les secteurs résidentiels dans une municipalité seront de plus en plus implantés rationnellement. Le temps est passé où un promoteur achetait un terrain à l'extrémité d'un territoire, le divisait en lots et se présentait devant les autorités municipales pour leur demander les services dans ce secteur éloigné, ce qui se traduisait inévitablement par des dépenses supplémentaires. Ce même promoteur devra consulter le plan directeur d'urbanisme et s'informer si la municipalité est capable de lui fournir les services là où il veut construire et si c'est conforme aux principes du développement rationnel du territoire en question.

De plus en plus vous serez assujettis à des règlements de zonage, à des normes de construction. Vous comprendrez facilement que ces dispositions n'ont qu'un seul but: bâtir la cité dans l'ordre et l'harmonie.

Vous aurez aussi votre mot à dire dans la rénovation urbaine dont je vous ai entretenue précédemment. Les gouvernements à tous les échelons comptent sur la participation de l'entreprise privée, dans un régime de concurrence pour mener à bien le travail de restauration de secteurs délabrés.

Enfin, il sera peut-être opportun de préparer une législation permettant à l'Etat d'exercer un contrôle sur les constructeurs d'habitations pour juger de leur compétence, limiter les risques inutiles, empêcher les faillites et protéger les futurs occupants et les sous-entrepreneurs.

En conclusion, j'affirme que nous entrons dans une ère nouvelle. Si l'on se base sur les données démographiques, il nous faudra bientôt 60,000 logements nouveaux par an. Cette production sera nécessairement axée sur le logement pour les familles à revenu modeste. Nous voulons, et je pense que vous partagez ce sentiment, que tous les citoyens du Québec soient logés convenablement.



Votre tâche et votre responsabilité en seront
accrues. Je suis persuadé que vous saurez les assumer pour le mieux
être de notre communauté.

- 30 -

10 janvier 1966.



Vous êtes si bien informé de ce sujet

car, de cette manière, vous pouvez les donner sans la même

des détails nécessaires.

- 30 -

10 mai 1922



Bookkeeper®

Deacidification for Libraries and Archives

November 2008

BNQ



C 000 161 982

161982